

BUDGET PARTICIPATIF

2017

SUPPLÉMENT JARNY MAG - AOÛT 2016

PROPOSEZ

DU 1^{ER} SEPTEMBRE

VOS IDÉES

AU 8 OCTOBRE

2016

POUR

VOTRE QUARTIER

FORMULAIRE "IDÉES" DISPONIBLE

■ EN PAGE 2 DE CE SUPPLÉMENT

■ À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

■ SUR LE MARCHÉ

■ SUR WWW.JARNY.FR



BUDGET PARTICIPATIF 2017 : PROPOSEZ VOS IDÉES !

Soyez les acteurs de votre commune en participant au budget participatif 2017. Pour cela, il vous suffit d'exprimer vos attentes en matière de voirie (trottoirs, chaussées), cadre de vie (fleurissement, aire de jeux) et sécurité (stationnement, vitesse). Vos idées devront être formulées précisément et vos coordonnées sont à renseigner pour vous contacter en cas de demandes de précisions.

Ce formulaire est à retourner au plus tard le **8 octobre 2016** soit à l'accueil de la mairie soit par courrier à l'attention du secrétariat du Maire (Mairie de Jarny, Place Paul Mennegand, 54800 JARNY) soit par courriel (secretariatdumaire@jarny.fr).



IDÉE N°1

DOMAINE CONCERNÉ

voirie

cadre de vie

aménagement de sécurité

DESCRIPTIF

LOCALISATION PRÉCISE

IDÉE N°2

DOMAINE CONCERNÉ

voirie

cadre de vie

aménagement de sécurité

DESCRIPTIF

LOCALISATION PRÉCISE

IDÉE N°3

DOMAINE CONCERNÉ

voirie

cadre de vie

aménagement de sécurité

DESCRIPTIF

LOCALISATION PRÉCISE

IDÉE N°4

DOMAINE CONCERNÉ

voirie

cadre de vie

aménagement de sécurité

DESCRIPTIF

LOCALISATION PRÉCISE

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom - Prénom

Adresse

Téléphone et e-mail

LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI ?

Tous les Jarnysiens sont invités à faire part de leurs propositions d'aménagements de voirie, de sécurité et de cadre de vie, dans le cadre du budget participatif 2017. Ils ont ainsi la possibilité de décider de l'affectation d'une partie des fonds communaux.

Les suggestions de travaux sont ensuite étudiées par la Ville de Jarny puis les projets recevables sont soumis au vote des Jarnysiens.

200 000 € sont consacrés chaque année à ce dispositif soit plus de 1,5 million d'euros depuis 2009, année de lancement du budget participatif.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

Tout habitant de Jarny peut suggérer un ou plusieurs projets par le biais du formulaire publié dans ce magazine, également disponible à l'accueil de la mairie et sur le marché, place Génot, les samedis 3 septembre et 1er octobre. Les Jarnysiens peuvent également faire part de leurs suggestions sur notre site Internet (www.jarny.fr).

QUELS SONT LES PROJETS RECEVABLES ?

Les propositions déposées font l'objet d'un examen visant à vérifier leur recevabilité.

Elles doivent tout d'abord concerner les domaines de la voirie (trottoirs, chaussées...), de la sécurité (stationnement, vitesse...) et du cadre de vie (fleurissement, aire de jeux, sentiers piétonniers...).

De plus, le projet proposé doit respecter les critères suivants :

- être formulé de façon précise
- relever de l'intérêt général, c'est-à-dire être de nature à bénéficier à tous les Jarnysiens
- s'inscrire dans les compétences de la Ville de Jarny (et non dans celles d'autres collectivités)
- être techniquement réalisable et s'inscrire dans les objectifs de la Ville
- correspondre à une dépense d'investissement dont le coût estimé est inférieur ou égal à 40 000 € et dont les coûts de fonctionnement sont minimaux
- ne pas nécessiter l'acquisition d'un terrain, d'un bâtiment ou d'un local
- ne pas entrer dans le cadre d'un entretien normal et régulier de l'espace public ni d'un projet déjà réalisé, en cours d'exécution ou d'étude.

Ne seront soumis au choix des Jarnysiens que les projets qui entrent dans le cadre de ces critères de recevabilité.

QUELLES SONT LES ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF ?

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2016 :
vos idées sont les bienvenues !

Faites nous part de vos suggestions de travaux ou d'aménagement dans votre quartier ou sur toute la ville en matière de voirie, sécurité et cadre de vie.

OCTOBRE À DÉCEMBRE 2016 :
nous étudions vos propositions.

Toutes vos suggestions sont analysées par les services municipaux. Il s'agit d'en vérifier la recevabilité, le coût et la faisabilité technique.

JANVIER 2017 :
nous vous informons.

Les projets soumis au vote des Jarnysiens seront rendus publics.

DU 30 JANVIER AU 4 MARS 2017 :
c'est à vous de voter !

Tous les Jarnysiens peuvent voter pour les projets de leur quartier mais aussi le reste de la ville par Internet ou par un vote physique.

A PARTIR DU PRINTEMPS 2017 :
nous réalisons vos projets.

Les projets votés par les Jarnysiens sont ensuite intégrés au budget communal et mis en œuvre dans les mois suivants.

**POUR PLUS DE PRÉCISIONS,
SE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2017
MIS EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.JARNY.FR**

LE BUDGET PARTICIPATIF EN IMAGES



RUE EMILE GALLÉ (LOTISSEMENTS)

aménagement paysager de
l'espace central, 2 000 €
(budget participatif 2010)



RUE CHARLES GOUNOD (LOTISSEMENTS)

réfection du trottoir et aménagement de
deux abaissés de trottoir, 25 500 €
(budget participatif 2015)



ABORDS DE LA GARE (CENTRE-GARE)

pose de 8 vasques fleuries, de
bancs et de corbeilles, 4 000 €
(budget participatif 2011)



ECOLE MARCEL PAGNOL (MOULINELLE)

aménagement d'un préau, 18 000 €
(budget participatif 2015)



RUE DU CHAMP TORTU (MOULINELLE)

renovation et création d'un
trottoir, 20 200 €
(budget participatif 2014)

RUE DES ECOLES (DROITAMONT)

sécurisation de la sortie de l'école avec la
pose d'un portail et l'aménagement d'un
cheminement et d'un arrêt de bus, 6 000 €
(budget participatif 2015)



RUE CURIE (CENTRE-GARE)

réfection du trottoir, 8 500 €
(budget participatif 2015)

CITÉS DU GRAND BREUIL (CENTRE-GARE)

installation d'une aire de jeux, 14 000 €
(budget participatif 2015)



A VOS AGENDAS
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2016 : PROPOSEZ VOS IDÉES !
DU 30 JANVIER AU 4 MARS 2017 : VOTEZ !